



## RENFORCEMENT DES FONDS PROPRES DE 189,5 M€ SUITE AU PAIEMENT DU DIVIDENDE EN ACTIONS

Paris, le 12 mai 2010

### LES ACTIONNAIRES DE KLEPIERRE OPTENT LARGEMENT POUR LE PAIEMENT DU DIVIDENDE EN ACTIONS

Taux de « succès » :  
84,6%

- **84,6% des droits au dividende 2009 ont été exercés en faveur d'un paiement en actions**, ce qui représente un taux de succès de 68,4% pour le seul flottant (hors BNP Paribas).
  - Pour mémoire, les actionnaires, réunis en assemblée générale le 8 avril dernier, avaient fixé le montant du dividende au titre de l'exercice 2009 à 1,25 euro par action et décidé que ce dividende pouvait, au choix de l'actionnaire, être perçu soit en numéraire, soit en actions. **Le prix de l'action nouvelle remise en paiement du dividende**, correspondant à 90% de la moyenne des cours d'ouverture des vingt séances de bourse précédant la date de l'Assemblée générale diminuée du montant du dividende, **ressortait à 24,69 euros**.

### RENFORCEMENT DES FONDS PROPRES DE 189,5 M€

Paiement en numéraire  
limité à 34,4 M€

- Le succès de cette opération permet à Klépierre de **renforcer ses fonds propres de 189,5 millions d'euros**, par la création de **7 676 081 actions nouvelles** (4,2% du capital) dont la livraison et l'admission aux négociations sur Euronext Paris™ interviendront le 14 mai 2010.
  - Les actions nouvelles seront des actions ordinaires de la même catégorie que celles donnant droit au dividende et porteront jouissance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010. Elles comporteront les mêmes droits et restrictions que les actions ordinaires en circulation, tels que décrits dans les statuts de la société et le document de référence 2009 disponibles sur le site internet de la société ([www.klepierre.com](http://www.klepierre.com)).
  - A effet du 14 mai 2010, le capital social de la Société sera ainsi porté à 265 507 536,00 euros, divisé en 189 648 240 actions de 1,40 euro de valeur nominale, entièrement libérées.
- **Le paiement du dividende en numéraire s'élève à 34,4 millions d'euros**. Il sera versé le 14 mai 2010.

---

<b>AGENDA</b>	<b>14 mai 2010</b> <b>27 juillet 2010</b>	<b>Règlement-livraison du dividende</b> <b>Résultats semestriels 2010</b> <i>(communiqué de presse et téléconférence la veille après bourse)</i>
---------------	--	--

---

**KLÉPIERRE**  
Caroline FINTZ / [caroline.fintz@klepierre.com](mailto:caroline.fintz@klepierre.com)  
Julien ROUCH / [julien.rouch@klepierre.com](mailto:julien.rouch@klepierre.com)  
Tél : 01 40 67 57 58

**KEIMA COMMUNICATION**  
Emmanuel DOVERGNE / [emmanuel.dovergne@keima.fr](mailto:emmanuel.dovergne@keima.fr)  
Alix HÉRIARD DUBREUIL (Presse) / [alix.heriard@keima.fr](mailto:alix.heriard@keima.fr)  
Tél : 01 56 43 44 60